



| FILIERE                                 | CADRE D'EMPLOIS TERRITORIAUX | DESIGNATION                                     | POSTES A SUPPRIMER |
|---|------------------------------|---|--------------------|
| Administrative                          | Rédacteurs                   | Rédacteur                                       | 1                  |
|   | Adjoint administratifs       | Adjoint administratif ppal de 2ème classe       | 1                  |
| Technique                               | Techniciens                  | Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe | 1                  |
|   | Adjoint techniques           | Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe    | 8                  |
| <b>Nombre total de postes concernés</b> |                              |   | <b>11</b>          |

\*\*\*\*\*

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 97 et 97 bis,

VU l'avis favorable du comité technique paritaire du 21 février 2012,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **PROCEDE** à la mise à jour du tableau des emplois communaux en supprimant les postes ci-dessus énumérés.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

01 OCT. 2012  
03 OCT. 2012

